



Organización Internacional del Café  
Organização Internacional do Café  
Organisation Internationale du Café

ED 1973/05

1 novembre 2005  
Original : anglais

F

## Discussions sur l'avenir de l'Accord international de 2001 sur le Café

1. Le Directeur exécutif présente ses compliments aux Membres et a l'honneur de les informer que conformément aux décisions prises par le Comité exécutif et le Conseil en septembre 2005, du temps a été alloué pour débattre de l'avenir de l'Accord de 2001 pendant les réunions de l'OIC qui auront lieu du 30 janvier au 1 février 2006. La convocation des réunions et les ordres du jour des réunions de janvier sont distribués séparément (voir le document ED-1974/05).

### Programme de travail

Lundi 30 janvier (15h30 – 18h00)	Comité exécutif (travaux courants)
Mardi 31 janvier (10h00 – 12h30)	Comité exécutif (avenir de l'Accord)
Mardi 31 janvier (15h00 – 18h00)	Comité exécutif (avenir de l'Accord)
Mercredi 1 février (10h00 – 18h00)	Comité exécutif (travaux courants)

2. La réunion du Comité exécutif sera ouverte à tous les Membres de l'OIC et à tous les observateurs et le Directeur exécutif distribuera un rapport sur les progrès faits par l'Organisation depuis 2001 pour atteindre les objectifs de l'Accord. Les Membres passeront en revue ces progrès et examineront les propositions des Membres. Le Comité exécutif examinera le résultat de ces discussions et élaborera un plan de travail pour l'avenir de l'Accord.

### Soumission des propositions

3. Les Membres sont invités à consulter les parties prenantes dans leurs pays et à soumettre des propositions écrites au Directeur exécutif sur des changements éventuels à l'Accord de 2001 ou des dispositions supplémentaires.

4. Ces propositions devront parvenir au Directeur exécutif avant le **vendredi 16 décembre au plus tard** afin qu'elles puissent être traduites et diffusées à tous les Membres à temps pour les discussions de janvier 2006 (soit par courriel à : [info@ico.org](mailto:info@ico.org), soit par télécopieur au : +44 (0) 20 7580 6129). L'annexe I dresse la liste de questions liées à l'Accord de 2001<sup>1</sup> que les Membres souhaiteront peut être inclure dans leurs réponses et qui servira de base aux discussions de la réunion du 31 janvier.

#### **Exemplaires de l'Accord de 2001**

5. Le texte de l'Accord de 2001 dans les quatre langues officielles peut être téléchargé à partir du site web de l'OIC ([www.ico.org/2001\\_agreement.asp](http://www.ico.org/2001_agreement.asp)) ou peut être envoyé aux Membres qui en feraient la demande.

---

<sup>1</sup> Cette liste a été établie d'après un modèle utilisé par l'Organisation internationale des bois tropicaux.

## **Accord international de 2001 sur le Café**

Est-il nécessaire d'apporter des changements importants à l'Accord de 2001 ?

Recensez les points forts de l'Accord de 2001.

Recensez les limitations et les faiblesses apparentes de l'Accord de 2001.

Recensez les améliorations ou changements possibles à apporter aux objectifs (Article premier).

## **Questions nouvelles et émergentes**

Recensez les questions nouvelles et émergentes ayant des incidences sur l'Accord, y compris les questions découlant de la 2<sup>e</sup> Conférence mondiale du Café.

Donnez votre avis sur le lien entre l'OIC et les autres organisations, traités et dispositions internationaux pertinents.

## **Questions institutionnelles et organisationnelles**

### **Structure organisationnelle**

L'organisation du Conseil et de ses organes subsidiaires doit-elle être maintenue ou modifiée ? Si elle doit être modifiée, comment ?

Avis sur la fréquence et la durée des réunions du Conseil, du Comité exécutif et des organes subsidiaires.

La structure du Secrétariat et son domaine d'activité sont-ils adéquats ou doivent-ils être modifiés ?

### **Mécanismes de financement**

Doit-il exister d'autres méthodes de financement des travaux de l'OIC en dehors des sources actuelles ?

### **Continuité**

Les changements demandés peuvent-ils être introduits par un amendement ou par une résolution ?

Existe-t-il des moyens de réduire les implications administratives (particulièrement financières et juridiques) d'une renégociation par rapport à un amendement ?

## **Questions diverses**

Toutes autres observations sur l'Accord de 2001 et l'OIC en rapport avec les discussions sur l'avenir de l'Accord.